

Modes Locaux De Résolutions Des Conflits Entre Agriculteurs Autochtones Et Eleveurs Allochtones Dans La Municipalité De Savè

Oscar ADJAMONSI, Fabien AFFO, Adukê Inuya Nadège AKPONA

Département de Sociologie et Anthropologie, Faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines (FLASH), Université de Parakou, Bénin

Corresponding Author : Oscar ADJAMONSI



Résumé – La coexistence entre agriculteurs autochtones et éleveurs allochtones dans la commune de Savè, comme dans de nombreuses régions du monde, est souvent marquée par des tensions et des conflits liés à l'usage des terres et des ressources naturelles. Cette recherche analyse les Modes locaux de résolutions des conflits entre agriculteurs autochtones et éleveurs allochtones dans la Commune de Savè. La démarche méthodologique utilisée est mixte. Elle a pris en compte de façon raisonnée 110 individus tous répartis dans 10 localités de la Commune de Savè. De l'analyse des résultats, il ressort que les conflits entre agriculteurs autochtones et éleveurs allochtones sont dus à l'insuffisance et au non-respect des couloirs de passage ; à l'utilisation des produits chimiques ; à la méconnaissance des textes agropastoraux ; aux changements climatiques et aux pressions démographiques. En outre, le non-respect des engagements des éleveurs après la constatation des faits et en règlement des dégâts expliquent aussi la récurrence et la persistance des conflits dans la commune. Pour résoudre ces conflits, les parties prenantes optent plus pour le règlement à l'amiable. En examinant ces dynamiques locales, l'article offre des insights précieux pour la compréhension des conflits interculturels et la promotion de la paix dans d'autres contextes similaires.

Mots clés – Conflit ; agriculteurs autochtones ; éleveurs allochtones ; modes de résolution ; Savè.

Abstract – The coexistence of indigenous farmers and allochthonous herders in the commune of Savè, as in many parts of the world, is often marked by tensions and conflicts over the use of land and natural resources. This study analyzes local methods of conflict resolution between indigenous farmers and allochthonous herders in Savè Commune. The methodological approach used is a mixed one. It took into account 110 individuals in 10 localities of the Commune of Savè. Analysis of the results revealed that conflicts between indigenous farmers and allochthonous breeders are due to the inadequacy and non-respect of passage corridors; the use of chemical products; ignorance of agropastoral regulations; climate change and demographic pressures. In addition, the failure of farmers to meet their commitments once the facts have been established and the damage has been paid for also explains the recurrence and persistence of conflicts in the commune. To resolve these conflicts, stakeholders opt more for amicable settlement. By examining these local dynamics, the article offers valuable insights for understanding intercultural conflicts and promoting peace in other similar contexts.

Key words – Conflict; indigenous farmers; non-indigenous herders; resolution methods; Savè.

INTRODUCTION

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel connaissent depuis quelques décennies une poussée de conflits violents entre éleveurs et agriculteurs. Cette partie du continent abrite le groupe sociolinguistique Peulh. Les Peulhs constituent le groupe sociolinguistique le plus important d'éleveurs (CEDEAO, 2018, p.13). Ils représentent une population diversifiée et répartie dans toute la savane et le Sahel et également en zone humide. Le réchauffement climatique, l'amenuisement des ressources naturelles notamment celles en eau et du pâturage combinées, l'effectif croissant du Cheptel sont des simulateurs naturels de ces conflits. La cohabitation entre éleveurs et agriculteurs est donc devenue plus tendue car chacune de ces communautés se sent lésée par les agissements de l'autre en l'absence de mécanismes de gestion concertée du foncier (Bamba Gaya, 2017, p.8). Les litiges, qui ne font pas l'objet d'un

règlement à l'amiable, trouvent rarement une solution définitive au niveau de la justice. Mais très souvent, ils dégénèrent en violences entraînant un cycle de représailles et de destruction de biens voire de morts. Il y a comme une sorte d'incapacité de l'Etat et des autorités coutumières à mettre fin à ces violences récurrentes (Gaye Bamba, 2017, p.9). Par ailleurs, le défrichement des terres pour l'agriculture entraînant la réduction des aires de pâturage participe également à l'entretien des conflits et à la recrudescence des plaintes au niveau des brigades de gendarmerie, des mairies pour arbitrer les conflits entre agriculteurs et éleveurs prouvent à suffisance l'effectivité de ce phénomène. Les efforts consentis par les Etats concernés par ce phénomène ont permis d'initier des textes pour la mise en place de comités de transhumance, au niveau local, national et régional. Ce cadre normatif était censé aider les différents acteurs à s'écouter et à œuvrer ensemble pour la réduction des sources de conflit. Ces structures n'ont guère donné satisfaction en matière de prévention et de gestion des conflits agriculteurs/éleveurs.

Le département du Borgou est une zone soudanienne au nord du Bénin où les activités pastorales sont très développées (Agossou *et al.*, 1998, p.28). Les différentes communes du nord-Bénin offrent la plus importante aire de contact entre éleveurs et les agriculteurs (Djohy *et al.*, 2021, p.162). Ainsi la Commune de Savè, bien qu'étant dans le Département des Collines est une zone d'accueil des transhumants par excellence. Elle est depuis quelques années le théâtre des conflits entre agriculteurs et éleveurs malgré toutes les dispositions prises. En effet, les éleveurs peulhs, autochtones du Bénin, migrent à une certaine période de l'année vers les régions méridionales du pays, à la recherche de l'eau et du fourrage.

Au cours de ces déplacements, les dégâts dans les champs de culture, dus à la divagation des animaux ainsi que l'accès de plus en plus limité des peulhs aux ressources du terroir (les ressources fourragères et hydriques) sont des sources de conflits réguliers entre agriculteurs et éleveurs. En effet, à partir du moment où deux ou plusieurs entités cohabitent, elles peuvent avoir des points de vue divergents, ce qui est l'une des causes primaires du déclenchement de conflit qui peut avoir plusieurs dimensions variant de simples échanges verbaux à la violence physique (Kamissoko, 2008).

C'est justement le cas de figure qu'on observe entre les agriculteurs et éleveurs de la Commune de Savè. Généralement, un conflit survient entre deux entités (individus, groupes, organisations, classes sociales, nations, etc.) lorsque les buts, les actions ou les comportements de l'une sont incompatibles avec ceux de l'autre à un moment précis et dans un lieu précis (Kohlhagen, 2002). Les agriculteurs autochtones protègent leurs cultures pendant que les éleveurs sont à la recherche de pâturage et d'eau. Toutes ces deux catégories d'acteurs partagent les mêmes ressources qui s'amenuisent avec les effets combinés du changement climatique et du réchauffement de la terre. Tout ceci a pour conséquence, une difficile cohabitation.

Selon une étude du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP, 2014), au Bénin, les activités rurales (production végétale, élevage, pêche) occupent plus de 70% des actifs et fournissent la majeure partie des ressources alimentaires et financières des populations. L'élevage des ruminants (bovins, ovins et caprins) est la seconde activité économique derrière l'activité agricole (Djohy *et al.*, 2021, p.166). Cette activité demeure traditionnelle et la mobilité des troupeaux y occupe une place très importante. Selon Afouda et Mama (2012), la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs transhumants sur un même espace dont les règles de gestion et de fonctionnement ne sont pas véritablement internalisées par tous les acteurs est la véritable source des conflits divers entre ces deux catégories d'acteurs comme le dit un proverbe bambara dit : « le conflit est à la cohabitation ce qu'est la sauce à un bon plat » (S. Kamissoko, 2008). Il n'est donc pas possible d'éviter les conflits. Mais il est important d'essayer de trouver une solution de la manière la plus positive et la plus constructive. Dans cet article, nous examinerons les modes locaux de résolution des conflits entre ces deux groupes, mettant en lumière les pratiques traditionnelles de médiation et les initiatives novatrices mises en place pour favoriser la compréhension mutuelle et la cohabitation pacifique. En explorant ces mécanismes de résolution des conflits, nous chercherons à mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les communautés rurales de Savè et les perspectives pour promouvoir une gestion durable des ressources et un développement harmonieux dans la région.

I. MATERIELS ET METHODES

1.1 Milieu d'étude

La Commune de Savè est située au centre du Bénin dans le Département des Collines à 255 kilomètres au Nord-Ouest de Cotonou, la capitale économique du Bénin. Elle est limitée au nord par la Commune de Ouèssè, au sud par la commune de Kétou, à l'est par

la République du Nigéria et à l'ouest par les Communes de Glazoué et de Dassa-Zoumè. Dans cette commune, règne un climat tropical de type soudanien caractérisé par une saison pluvieuse et une saison sèche. On y rencontre des différents types de sols qui sont relativement fertiles et des réseaux hydrographiques qui collectent les eaux vers le fleuve Ouémé et son principal affluent Okpara. Elle a une superficie de 2 228 Km² et se présente comme suit :

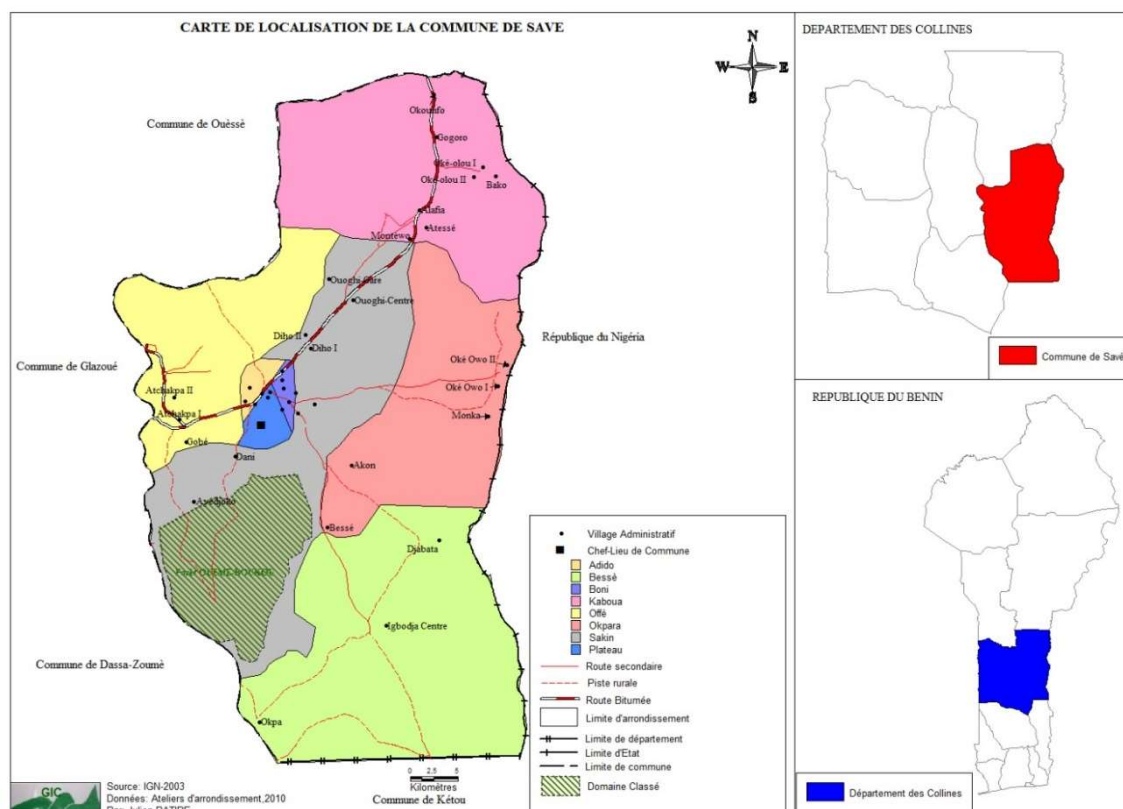


Figure 1: Carte administrative de la commune de Savè

Source : Mairie de Savè, 2020

La commune de Savè est une commune ordinaire constituée de huit (08) arrondissements dont trois (03) urbains et cinq ruraux (05). Ces arrondissements sont subdivisés en 24 villages et 14 quartiers de ville soit un total de 38 villages. La population de la commune de Savè est estimée, selon le RGPH4 de Juin 2013, à 87 379 habitants soit 12,20% de la population du département des collines. Les hommes font 43 922 habitants soit 50,26% de la population communale et les femmes 43 457 habitants. Plusieurs groupes socioculturels ou ethniques cohabitent dans la commune dont les Shabè sont majoritaires. Aux côtés de ses autochtones vivent les Fons, les Idaasha, les Bètamaribè, les Peulhs, les Adja etc. L'agriculture fait beaucoup plus partie de leur mode de vie, elle n'est pas encore perçue comme une activité économique. Il s'agit d'une agriculture de subsistance avec des techniques et outils archaïques et rudimentaires. Les paysans pratiquent les mêmes cultures avec les mêmes techniques culturelles archaïques. La houe est l'outil le plus répandu. Le nomadisme agricole favorise la crise foncière et l'émigration des bras valides. Beaucoup d'autres difficultés techniques sont à noter en rapport avec cette activité qui sollicite physiquement les pratiquants avec une rémunération pas assez pour couvrir l'ensemble de leurs besoins notamment sanitaires.

1.2 Approche méthodologique

1.2.1 Population-cible et échantillonnage

La population-cible est constituée de l'ensemble des agriculteurs, éleveurs, les chefs quartiers, les têtes couronnées, les agents des forces de sécurité et de défense, les chefs religieux et les autorités locales. Ces différentes cibles ont été abordées dans différentes localités de la commune de Savè. La technique d'échantillonnage par choix raisonné et le principe de saturation a permis de constituer l'échantillon. Ainsi, cent dix (110) personnes ont été interviewées lors de nos investigations. Le tableau 1 ci-dessous fait le récapitulatif des personnes enquêtées.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon

<i>Villages</i>	<i>Agriculteurs</i>	<i>Eleveurs</i>	<i>Chef religieux et tête couronnées</i>	<i>Chefs quartiers et autorités locales</i>	<i>et Agents des forces de sécurité et de défense</i>
<i>Savè</i>	16	05	01	01	05
<i>Boni</i>	09	02	00	01	00
<i>Djabata</i>	04	03	01	01	00
<i>Akon</i>	03	05	01	01	00
<i>Atesse</i>	05	04	01	01	00
<i>Montewo</i>	01	01	01	01	00
<i>Alafia</i>	02	01	00	01	00
<i>Oke-Owo</i>	13	03	00	01	00
<i>Ogodo</i>	02	03	01	01	00
<i>Sandenon</i>	3	03	01	01	00
Total	58	30	07	10	05

1.2.2 Techniques de collecte de données

La collecte des données est faite sur la base de trois techniques à savoir la revue documentaire, l'entretien et l'observation directe.

- **Recherche documentaire**

Après avoir identifié le sujet, on a fait une revue documentaire grâce à notre fiche de lecture pour avoir une vue panoramique sur les différents écrits antérieurs à notre thématique et les différents angles sous lesquels il a été abordé. Cela a permis de faire un inventaire sur ce qui existe comme littérature grise sur notre sujet. Cette revue de littérature a aidé à mieux affiner les objectifs et hypothèses de recherche et à mieux le problématiser.

- **Observation directe**

La technique de l'observation direct permet au chercheur de se familiariser avec une réalité spécifique de son milieu d'étude, de manière à comprendre, à décrire son environnement et les événements qui s'y déroulent à travers l'immersion. Dans le cadre de ce travail, l'observation direct a permis de participer aux interactions permanentes autour de l'environnement immédiat des agriculteurs et éleveurs. On a effectué un séjour dans les villages cibles où les conflits sont plus récurrents afin d'observer de près la manière dont ces conflits surviennent. On a également effectué des visites dans les commissariats afin de recenser le nombre de cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs qu'ils reçoivent. Ces visites ont permis de comprendre la façon dont ces cas sont

gérés et les modes de résolution utilisés.

- **Entretien**

Le sujet faisant objet de recherche porte sur un cadre restreint et des acteurs spécifiques impliqués directement ou indirectement dans les pratiques agro-pastorales. Ainsi, l'usage de l'entretien a été fait en tant que technique de collecte des données qualitatives. Il constitue un moyen par lequel un chercheur tente d'obtenir des informations auprès des personnes ayant été souvent témoins ou actrices d'événements sur lequel porte la recherche. C'est aussi la production des données à base de discours (savoirs, souvenirs) des enquêtés puisque l'observation ne permet pas d'accéder à de nombreuses informations pourtant nécessaires à la recherche. Dans le cadre de cette recherche on a opté pour l'entretien semi structuré. Elle est caractérisée par la fixation du nombre de point à aborder et la liberté donnée au chercheur de ne pas toujours les aborder dans le même ordre d'un interlocuteur à un autre. Aussi, elle n'exclue pas les possibilités de relance sur de nouvelles pistes. A cet effet, les outils élaborés pour conduire les interviews sont le guide d'entretien semi structuré.

1.2.3 Outils de collecte de données

- **Fiche de lecture**

La collecte des données documentaires est réalisée au moyen de la fiche de lecture. Celle-ci a permis de ressortir l'auteur, la nature, le titre, la maison d'édition, la ville d'édition, l'année d'édition et l'idée centrale de tous les ouvrages consultés.

- **Guide d'entretien**

Le guide d'entretien est l'outil par excellence de l'entretien. C'est l'outil par lequel on a réalisé les entretiens avec les agents de la mairie, les agents des commissariats, les membres des comités villageois de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs existants.

- **Questionnaire**

Le questionnaire quant à lui a permis de recenser les différents faits autour des pratiques et perceptions sur les conflits entre agriculteurs autochtones et éleveurs allochtones dans la commune de Savè.

- **Grille d'observation**

Les observations sont réalisées à l'aide d'une grille d'observation. Celle-ci aura pour objectif de noter les constats faits sur les formes d'habitation des populations d'accueil, les relations sociales entre les populations autochtones et les sédentaires et les différentes organisations sociales intervenant dans la gestion des conflits agro-éleveurs/agropastoraux de Savè.

II. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Causes de la récurrence des conflits agriculteurs-éleveurs à Savè

Plusieurs facteurs (causes) expliquent la récurrence des conflits dans la commune de Savè. Cependant, les enquêtes de terrain ont permis d'identifier quatre facteurs principaux à savoir : les facteurs socioéconomiques, institutionnels, sociodémographiques et naturels.

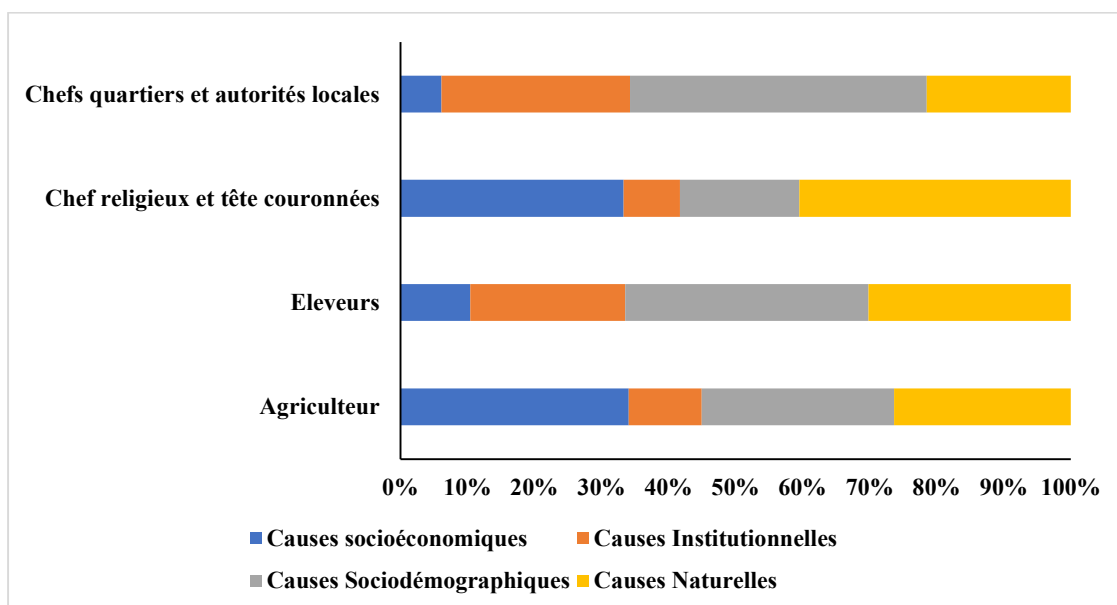


Figure 1: Causes des conflits agriculteurs-éleveurs à Savè

Source : Travaux de terrain, Mai 2022

Les conflits étaient jusqu'à un passé récent concentrés pendant la période de récolte à cause des dégâts sur les cultures. Mais on assiste non seulement à leur étalement continu au cours de l'année mais aussi à l'augmentation de leur fréquence. La figure 2 montre l'existence de quatre (04) causes des conflits entre agriculteur et éleveur à Savè. Il s'agit de la cause sociodémographique, institutionnelle, socioéconomique et naturelle. Ces causes ressortent de l'analyse du contenu des entretiens réalisés au niveau des différents acteurs dans la commune de Savè. Ces causes s'expliquent en outre par des sous causes telles que l'insuffisance et non-respect des couloirs de passage ; l'utilisations des engrais chimiques ; la méconnaissance des textes agropastoraux ; les changements climatiques et pressions démographiques et le non-respect des engagements de l'éleveur après les dégâts.

❑ Insuffisance et non-respect des couloirs de passage

Les couloirs de passages sont des chemins tracés par les autorités étatiques pour permettre le passage des animaux en dehors des espaces cultivés par les agriculteurs. Les entretiens réalisés montrent que les résultats ne sont pas unanimes quant à l'existence des couloirs de passage. Aux niveaux des agriculteurs 77,58% affirment que les couloirs de passages n'existent pas alors que chez les éleveurs c'est le contraire. 66% reconnaissent l'existence des couloirs de passage mais déplorent leurs insuffisances. Les éleveurs ne sont plus les seuls à provoquer les conflits. Malgré la délimitation et le bornage des espaces de pâturage et des pistes à bétail on constate que les agriculteurs y cultivent toujours ce qui également est la source de nombreux conflits.

« Aujourd'hui chez nous dans la Commune il y manque des couloirs de passage et des terrains de pâturage un peu partout. Les CA et les délégués arrivent à nous aider mais ce n'est pas suffisant. Les paysans ne reconnaissent pas les couloirs de passage. Or c'est les autorités qui l'ont fait. Ce n'est pas la décision des éleveurs. Quand on ouvre un couloir de passage maintenant, par exemple 10m à gauche et à droite les paysans ne disent jamais que c'est leurs champs qu'ils ont des acajous là et qu'ils sont là depuis longtemps. Dans cette situation oblige les bœufs vont passer dans les champs. On a 8 arrondissements ici et chaque jour on nous appelle pour signaler les dégâts des animaux, que peulh à faire si et ça » (Eleveur 1, Savè, Mai 2022).

Ces propos démontrent un certain non-respect des couloirs de passage par les agriculteurs. Ainsi donc les champs qui font éruption sur les couloirs de passage sont régulièrement pénétrés par les éleveurs, ce qui conduit à des tensions et déclenche les conflits.

☐ **Utilisations des engrais chimiques**

Les entretiens avec les autorités locales ont permis d'identifier l'utilisation des engrais chimiques comme causes de la récurrence des conflits. En effet, selon les propos d'un délégué à Savè :

« Les agriculteurs dans la quête de sécurisation de leurs récoltes font exprès d'utiliser des engrais chimiques sur des portions successibles de passages par les éleveurs. Ainsi lorsque ces derniers arrivent dans le champ et que les bêtes mangent et meurent, ils attaquent le propriétaire du champ » (CVI, Savè, Mai, 2022).

Les agriculteurs mettent intentionnellement les engrais chimiques sur des cultures enfin que les bêtes des éleveurs puissent les manger. Une fois le fait accompli là où les bêtes meurent et l'éleveur dans la majorité des cas va se plaindre chez les Chefs Villages afin d'être dédommager.

☐ **Méconnaissance des textes agropastoraux**

L'Etat béninois a inscrit l'activité pastorale et agricole dans sa politique de développement. Il veille à l'instauration d'un climat de paix entre les différents acteurs pour un développement harmonieux de leurs activités afin d'atteindre son objectif. Pour cela, des textes et lois servant de garde-fou ont été élaborés pour garantir la stabilité. Ainsi, on a la Loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant Code pastoral en République du Bénin. Ces textes censés promouvoir la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans les régions du Bénin ne le sont que de nom. Les bénéficiaires n'ont pas été associés à leur élaboration ; l'application des textes se révèle être un fiasco étant entendu que les bénéficiaires n'en ont aucune connaissance. En clair, c'est le manque de sensibilisation et de formation pour tous les acteurs intervenant dans le secteur agropastoral qui est en cause.

☐ **Changements climatiques et pressions démographiques**

Pour les enquêtés, les pluies précoces ou trop courtes perturbent la production céréalière et la disponibilité des ressources fourragères pour les troupeaux qui deviennent rares, provoquant une transhumance prématurée et par conséquent des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les éleveurs et les agriculteurs se disputent les ressources hydriques et pédologiques. Sur le plan démographique, l'évolution croissante de la population a occasionné le morcellement des champs familiaux collectifs, la tendance à l'individualisation et à l'éclatement des familles, ainsi que la modification des relations entre aînés et cadets ; l'accélération de l'occupation des espaces ruraux hérités des autochtones, la disparition ou la réduction des temps de jachère et des aires de pâturage, la mise en culture des couloirs de passage, des bas-fonds et des zones humides.

« La majorité des peulhs déjà installés ici à Savè ont reçu les terres des grands parents de beaucoup d'entre nous. Mais ça c'était avant et maintenant lorsque les petits-fils grandissent, ils revendiquent ces terres-là. Ce qui finit par des morts d'hommes » Mettre un verbatim à ce niveau » (Agriculteur 1, Savè, Mai 2022).

Ces propos démontrent l'existence de conflits intergénérationnel entre les descendants des éleveurs et des agriculteurs. On remarque plus dans ce cas que la cause du conflit est liée au foncier.

☐ **Non-respect des engagements de l'éleveur après les dégâts**

Les conflits ne découlent pas forcément des dégâts. D'autres raisons secondaires transforment les tensions en conflits ouverts. Elles se présentent comme suit : l'identification de l'auteur des dégâts, le non-respect du délai de paiement du montant d'indemnisation et l'intention de se rendre justice après les préjudices. En effet, lorsqu'il y a un dégât de culture et l'auteur n'a pas été pris avec les bœufs dans le champ, il devient difficile de trouver le vrai coupable. Et si par aventure un bouvier errant dans les environs avec ses bœufs, celui-ci est automatiquement accusé. Celui-ci refusant de reconnaître les faits, les discussions aboutissent souvent à des actes

de violence ou à des conflits ouverts. En plus, il arrive parfois que l'éleveur ne respecte pas le délai de paiement, ou va se venger après le compromis, ou ne paye plus le reste du montant après avoir effectué un premier versement. Frustrés, les paysans se retournent vers l'éleveur ou le bouvier en saisissant ses biens afin de l'obliger à payer. Une réaction qui conduit parfois à des tensions voire à des conflits. En ajout, la justice par soi-même des préjudices qui sont le fait que les paysans « rendent les dégâts par les dégâts ».

« A Igboja il a souvent des pertes en vie humaines. En effet lorsque que le comité de gestion arrive à trouver un compromis et que l'auteur du dégât est retrouvé, il a dédommagement. Mais faut pas croire que tout est fini c'est là encore le grand problème. Quand le peulh sait que tu as pris l'argent chez lui, pour te provoquer ils attendent lorsque tu as fini la semence et que les cultures ont commencé par pousser, il lance les bêtes dans le champ. Moi qui suis ici ils ont dévasté plus d'un hectare de mon champ. Et ils se sont enfuis vers l'Okpara pour dire qu'ils ne sont pas Béninois mais Nigérian. Donc quand c'est comme ça, au vu d'un peulh nous aussi ont riposte. C'est les plus courageux qui font le champ là maintenant. Surtout au niveau de l'anacarde c'est le pire. Si toi un producteur de cajou tu récoltes 200kg, soit sûr que le peulh a déjà 300kg. En effet les bœufs n'arrivent pas à digérer les graines, donc une fois mangé, ils les ressortent dans leurs excréments » ajoute un verbatim ici » (Agriculteur 2, Savè, Mai, 2022).

Ces propos démontrent que les paysans ont eu l'expérience de plusieurs cas de dégâts non dédommagés sinon le montant perçu ne reflétait pas la valeur des dégâts. Les paysans décident de se faire justice en procédant par l'équilibre des préjudices où un dégât de culture se solde désormais par des abattages des animaux ou par la violence sur le bouvier.

2.2. Mécanismes endogènes et exogènes de résolution des conflits

2.2.1. Typologie des conflits

La typologie des conflits faite dans le cadre de cette recherche est fonction des différents protagonistes notamment les agriculteurs, les éleveurs, les forces de défenses et sécurités (policier et forestiers) et les autorités locales et dignitaires religieux et traditionnels.

On a pu constater 3 types de conflits à savoir :

❑ Conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants

Le non-respect des couloirs de transhumance est dû à la multiplication des champs, les dégâts causés par le bétail transhumant sur les cultures et les récoltes sont les principales causes des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants. Ces conflits ont pour origine l'occupation des espaces et des aires de pâturages par l'extension des surfaces cultivées ou la méconnaissance et le non-respect par les éleveurs transhumants des couloirs de passage en général. Si ce ne sont pas les dégâts causés par les animaux des éleveurs Peulhs, ce sont les dégâts causés à ces animaux. Ce type de conflit sévit tout le temps et de façon plus violente pendant la période des récoltes et du ramassage des noix d'anacarde. Elle engendre des pertes énormes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Ainsi, lors des expéditions punitives suite aux dégâts causés par les transhumants, des campements entiers sont brûlés, des troupeaux de bétail sont décimés.

« En 2018 par exemple, il y a eu six morts, quatre blessés graves et dix-huit cases brûlées, par les Peuls transhumants aux environs de 2h, vendredi 27 avril 2018, pour être plus précis à Kaodji/Kadjogbé, un hameau frontalier aux communes de Savè et de Kétou. Ils sont allés surprendre nuitamment les populations dans leur sommeil, à coups de fusils et de machettes. Six personnes ont trouvé la mort des suites de cet acte » (FDS 1, Savè, Mai 2022).

Ainsi, les agriculteurs et les éleveurs entretiennent des situations conflictuelles, qui partent de la forme latente jusqu'au niveau manifeste avec l'utilisation des machettes, des gourdins et armes à feu.

❑ Conflits Entre Eleveurs Et/ Ou Agriculteurs Et Les Fds

Ces conflits ont pour origine, les feux de végétation, l'installation des champs dans les zones de pâturages. A cela, il faut ajouter la méconnaissance et/ou le non-respect par les éleveurs transhumants et les agriculteurs des couloirs de passage et les actes de vols effectués par certains éleveurs transhumants et agriculteurs les uns aux autres.

❑ Conflits entre éleveurs ou agriculteurs et les autorités locales, dignitaires religieux et traditionnels

Les conflits entre Eleveurs ou Agriculteurs et les Autorités locales et dignitaires religieux et traditionnels se situent dans la moyenne des cas au niveau du mode de résolution du conflit. En effet, lorsque le conflit éclate et qu'il est géré à l'amiable au niveau des instances locales à savoir les autorités locales dignitaires religieux et traditionnels, le compromis trouvé arrange un protagoniste. Et c'est celui des éleveurs d'après les propos de cet enquête :

« Lorsque vous allez chez le délégué vous agriculteur vous n'avez jamais raison. Le peulh avant votre arrivé va vendre un bœuf et venir remettre l'argent aux autorités et quand tu viens on ne te regarde même pas » (Agriculteur 5, Savè, Février 2022)

Ces propos démontrent l'existence de corruption dans la gestion des conflits au niveau des autorités locales.

2.2.2. Modes locaux de résolution des conflits

La figure 3 présente les différentes instances de plaintes des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la commune de Savè.

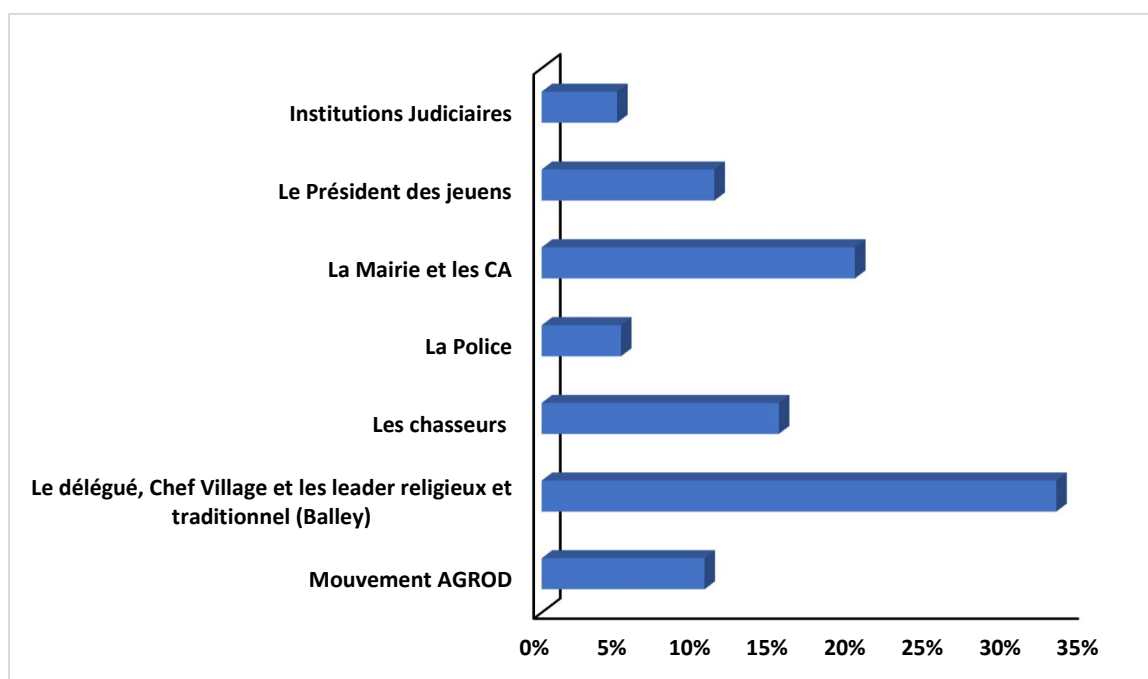


Figure 2: Instances de plaintes des conflits à Savè

Source : Données de terrain, Mai 2022

L'analyse de cette figure montrent que le délégué, le chef village, les leaders religieux et traditionnel sont les principales instances de plaintes dans le cadre des conflits agriculteurs et éleveurs dans la Commune de Savè.

En présence de ces instances de résolution de ces conflits, plusieurs modes de règlement s'observent (tableau 2).

Tableau 2 : Mode de résolution par instances

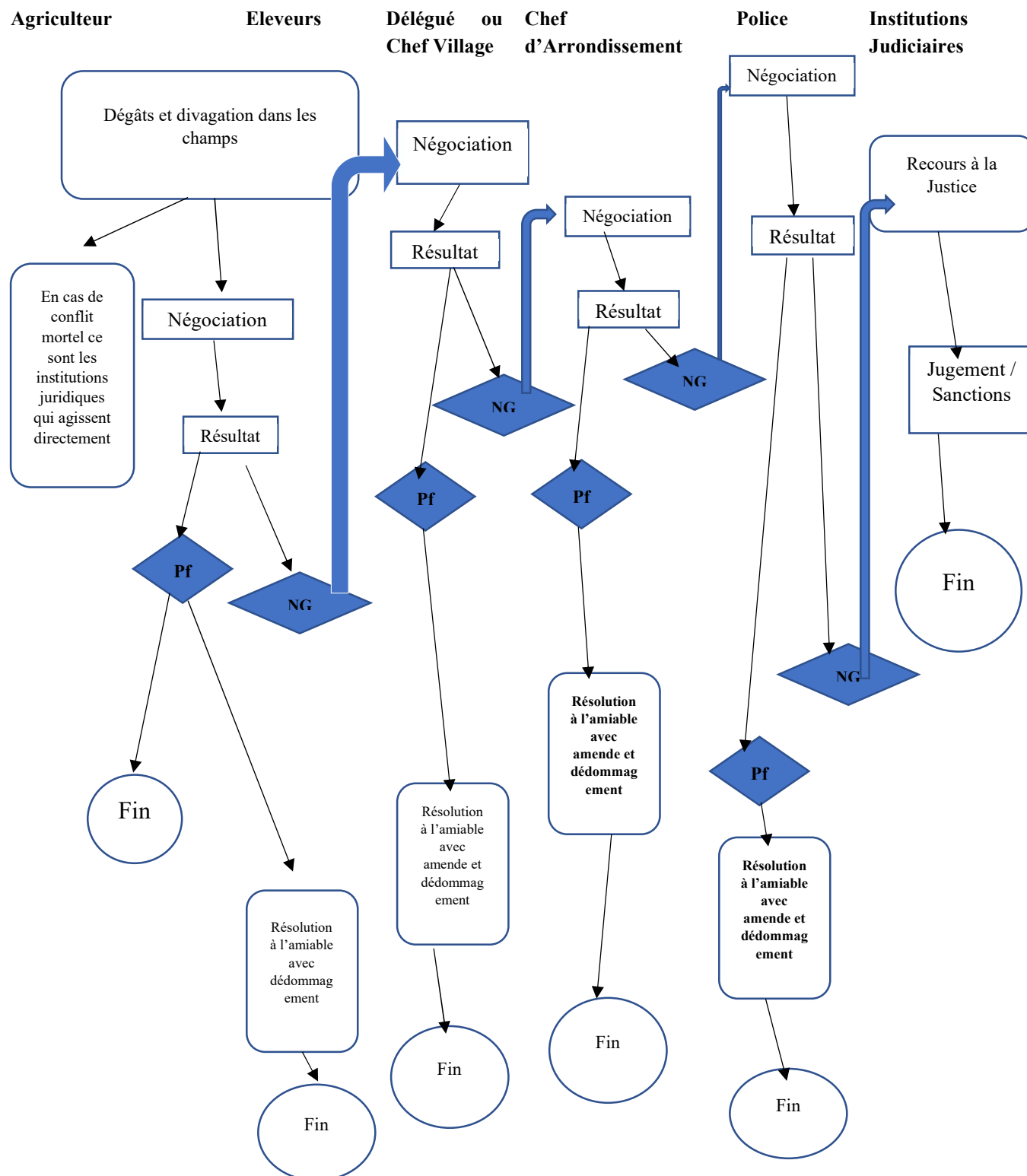
Instances de résolutions	Modes de règlement
Le Président des jeunes	A l'amiable
La Mairie et les CA	A l'amiable
La Police	A l'amiable (Judiciaire en cas de perte en vie humaines et de non refus du règlement à l'amiable par les l'une ou les deux parties)
Les Chasseurs	A l'amiable
Le délégué, Chef Village et le leader religieux et traditionnel (Baley)	A l'amiable
Mouvement AGROD	A l'amiable

Source : Données de terrain, Mai 2022

Les résultats du tableau 2 montrent que deux modes de règlement des conflits sont évoqués : le règlement à l'amiable, le règlement auprès de la justice. Même si tous les conflits n'éclatent pas, il faut souligner l'importance de tous les processus peu ou pas visibles par lesquels des acteurs en concurrence élaborent des compromis, renoncent à l'escalade d'un conflit possible et arrivent à cohabiter sur le mode de la tension et/ou la négociation, plutôt que celui de l'affrontement violent.

2.2.3. Processus de règlement des conflits à Savè

La figure 4 ci-dessous fait le récapitulatif du processus qu'observe les différents acteurs pour la résolution des conflits entre les éleveurs et agriculteurs.



NB : Pf = Positif NG = Négatif

Figure 3: Processus de règlement des conflits à Savè

Source : Données de terrain, Mai 2022

Le processus de règlement des conflits fait intervenir plusieurs acteurs. Cependant, le processus identifié est un règlement à l'amiable. Le premier est celui observé généralement et plus spécifiquement la négociation entre les deux parties prenantes. Lorsque les dégâts sont constatés dans le champ de l'agriculteur et que l'auteur n'a pas été identifié après les recherches effectuées par l'agriculteur (« oké owo » par exemple) ou par les chasseurs (à « Moka » par exemple) en suivant les traces des bœufs le conflit prend fin. Mais si l'auteur a été identifié, l'agriculteur prend des photos des dégâts comme preuve et va se plaindre chez le délégué ou le chef village. Une fois la plainte effectuée ce dernier par le biais de ces conseillers et d'un sous-comité mis en place pour la gestion des cas pareille, convoque les deux protagonistes. Après les discussions une visite est faite dans le champ pour vérifier les faits et l'étendue des dégâts afin de déterminer le montant du dédommagement dans les négociations. Si l'accord est accepté le peulh donne une date butoir pour le paiement ou s'il ne peut pas payer il donne une de ses bêtes ayant un montant de vente égale aux dommages causés à l'agriculteur.

Si un accord à l'amiable n'est pas trouvé, le délégué ou l'un des protagonistes remontent l'affaire chez le Chef d'Arrondissement qui effectue les mêmes opérations. Après un échec à ce niveau l'affaire est conduite à la police qui essaie un arrangement à l'amiable. Après un échec l'affaire part en justice. Il faut noter que lorsque le conflit donne lieu à des blessures graves ou des pertes en vie humaines l'affaire est directement remontée à la police.

2.3. Discussion

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les raisons récurrentes des conflits entre agriculteurs autochtones et éleveurs allochtones dans la commune de Savè. Les résultats de l'analyse des données révèlent deux conclusions majeures. Premièrement, les conflits entre ces deux groupes sont attribuables à divers facteurs tels que l'insuffisance et le non-respect des couloirs de passage, l'utilisation d'engrais chimiques, la méconnaissance des textes agropastoraux, les changements climatiques, les pressions démographiques et le non-respect des engagements de l'éleveur après les dégâts. Deuxièmement, il est observé que, en moyenne, la résolution amiable est la méthode la plus fréquemment utilisée pour gérer ces conflits.

Les tensions entre éleveurs Peulhs et agriculteurs découlent de la même source que celle identifiée dans d'autres études, telles que celles de Agossou *et al.* (1998). Selon ces travaux, les conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs résultent des dommages aux champs causés par l'errance des animaux et de la restriction croissante de l'accès des Peulhs aux ressources du terroir. Diallo (1995), dans une étude sur les Peulhs et les Sénoufos du nord de la Côte d'Ivoire, souligne également que les contentieux récurrents liés aux dégâts de cultures et de récoltes constituent le principal facteur de tensions entre les éleveurs Peulhs et les agriculteurs Sénoufo.

Selon Kiema *et al.* (2014) ainsi que Zakinet (2015), les principaux points de friction entre agriculteurs et éleveurs résident dans les dommages aux champs, notamment l'empiètement sur les cultures et l'utilisation des espaces et pistes pastorales. Ces conclusions concordent avec celles de Beeler (2006), qui a observé que les conflits entre éleveurs sont généralement liés à l'accès aux ressources pastorales, en particulier à l'eau, et à la cohabitation des animaux issus de différentes zones pastorales lors du pâturage.

Cependant, il serait erroné de conclure que les Peulhs sont les seuls responsables de tous les conflits entre les deux communautés. Les agriculteurs partagent également une part de responsabilité, notamment pendant les périodes de soudure, où ils tendent des pièges aux éleveurs Peulhs dans l'espoir d'obtenir des compensations financières. À titre d'exemple, ils cultivent délibérément sur des terrains interdits à l'agriculture, tels que les zones réservées aux couloirs de passage et de pâturage, selon les dispositions agropastorales. Agossou *et al.* (2003) soutiennent cette idée en affirmant que la principale cause des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Bénin réside dans le non-respect des couloirs de passage pour les animaux, qui avaient été initialement reconnus et acceptés par toutes les parties, mais sont désormais envahis par les agriculteurs en quête de terres.

En plus des agriculteurs et des éleveurs, d'autres intervenants moins évidents sont à l'origine des tensions entre ces deux groupes. Un exemple concret est celui des chasseurs utilisés pour localiser les troupeaux de bovins des Peulhs, comme révélé par Diallo (2008) dans la région de Boundiali en Côte d'Ivoire. Selon ses constatations, les conflits entre les Sénoufos et les Peulhs sont exacerbés par l'implication d'acteurs locaux tels que les chasseurs traditionnels, communément appelés "dozo". En résumé, il est important de noter que les conflits entre agriculteurs et éleveurs ne sont pas exclusivement imputables à l'un ou l'autre groupe, car ces deux parties ont leur propre part de responsabilité dans les tensions qui les opposent. Au niveau de la typologie des conflits

entre agriculteurs autochtones et éleveurs, les agriculteurs attestent que les animaux pénètrent les champs des autochtones et détruisent leurs cultures. Le manque d'esprit de partage dans certaines zones de pâturage et l'attribution des dégâts champêtres causés par les éleveurs transhumants aux éleveurs sédentaires détériorent les relations pacifiques entre acteurs.

La décentralisation, censée refléter une volonté politique, n'a pas résolu le problème d'un accès équitable aux ressources naturelles entre éleveurs et agriculteurs. Au contraire, malgré les tentatives de résolution, les conflits se multiplient. La coexistence de plus en plus difficile entre éleveurs et agriculteurs suscite des questionnements sur les causes et l'efficacité des mécanismes de résolution de conflits. Les communautés autochtones en Afrique ont historiquement développé des méthodes efficaces basées sur la culture et l'histoire, telles que la parenté par plaisanterie, le cousinage par plaisanterie, l'arbre à palabre, les pactes d'alliance, et la sagesse populaire. Ces mécanismes ont permis de gérer les conflits pendant des années sans recours à l'État ou à la justice, avec une régulation sociale acceptée par tous. Actuellement, ces méthodes perdent de leur influence en raison du déclin du pouvoir des autorités coutumières, qui ont perdu leur légitimité en raison de la corruption, et de la contestation de leur légitimité par les jeunes générations les accusant de complicité dans la spoliation des terres.

D'un autre côté, au Bénin, en réponse à l'escalade des tensions entre éleveurs et agriculteurs ces dernières années, les éleveurs mettent en place différentes stratégies visant à rétablir des interactions plus harmonieuses entre les parties concernées. Parmi les mesures prises par les éleveurs pour apaiser les relations conflictuelles avec les agriculteurs, on compte la mobilité des campements, la négociation de la transhumance de récolte et de berge, la diversification des activités et la vente d'animaux (Djohy *et al.*, 2021, p.171).

III. CONCLUSION

La gestion des conflits entre agriculteurs autochtones et éleveurs allochtones dans la commune de Savè nécessite une approche holistique qui intègre à la fois des mécanismes locaux de résolution des différends et des initiatives plus larges axées sur le développement durable. L'importance de promouvoir le dialogue intercommunautaire, de renforcer les mécanismes traditionnels de médiation, et de créer des opportunités économiques équitables pour toutes les parties prenantes ne peut être sous-estimée. Il est impératif que les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les acteurs communautaires collaborent de manière étroite pour élaborer des solutions durables qui favorisent la coexistence pacifique, la préservation des ressources naturelles et le bien-être de toutes les communautés impliquées. En adoptant une approche inclusive et en mettant l'accent sur la compréhension mutuelle, la commune de Savè peut jeter les bases d'un avenir harmonieux où la diversité des activités agricoles coexiste dans le respect mutuel et contribue au développement durable de la région.

Référence

- [1]. Afouda A. S. et Alassane Mama T., 2012, Bilan des interventions d'urgences menées en 2005, 2006 et 2011 au Bénin dans le secteur de l'élevage, *RBM-LARES, Rapport final*, Cotonou, p.31
- [2]. Agossou Valérien, Baltissen Gérard et Savi Adolphe, 1998, Prévention de conflits entre agriculteurs et éleveurs : expérience dans quelques villages du Borgou (Nord-Bénin), *Bulletin de la Recherche Agronomique*, (27), pp :28-42
- [3]. Beeler S., 2006, Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali. Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), (141), p.36
- [4]. CEDEAO, 2018, *Pastoralisme et Sécurité Afrique de l'Ouest et au Sahel : Vers une coexistence pacifique*, p.108
- [5]. Diallo Y. ,1995, Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], Consulté le 07 Mai 2022.
- [6]. Diallo Y., 2008, Nomades des espaces interstitiels ; pastoralisme, identité, migrations (Burkina Faso - Côte d'Ivoire), *Journal des africanistes*, [En ligne], Consulté le 07 Mai 2022.

- [7]. Djohy G. L., Sounon Bouko B., Dossou P. J., Yabi J. A., 2021, Relations entre éleveurs et agriculteurs dans un contexte de changements climatiques dans le Bassin de l'Ouémé supérieur au Bénin : Entre coopération et conflit, *Agronomie Africaine*, 33 (2), pp : 161- 176
- [8]. Gaye Bamba Serigne, 2017, Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina FasoBrottem, *Friedrich-Ebert-Stiftung*, Paix et Sécurité, Centre de Compétence Afrique Subsaharienne, p.36
- [9]. Kamissoko S., 2008, Guide méthodologique de gestion et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles. *Bureau d'Appui conseils aux Collectivités Rurales (BACR-SARL)*, DED, Kita, [En ligne], Consulté le 12/04/2022
- [10]. Kiema A., Tontibomma G.B., Zampaligré N., 2014, Transhumance et gestion des ressources naturelles au Sahel : contraintes et perspectives face aux mutations des systèmes de productions pastorales. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(3), p :1-16.
- [11]. Kohlhausen D.,2002, Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire). *Rapport de mission dans le cadre du projet de recherche "Loi et Coutume"*. CIRAD, MontpellierKouameier, [En ligne], Consulté le 21/03/2022
- [12]. MAEP, 2014, Etude sur les activités rurales pratiquées au Benin. *Rapport de consultation*, Cotonou, Bénin p.78
- [13]. Zakinet D. 2015, Des pasteurs transhumants entre alliances et conflits au Tchad. Les Arabes Salamat Sifera et les Arabes Djaatné au Batha. *Afrique contemporaine*, 3(255), pp :127-143.